

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES À LA DEMANDE D'UNE HABILITATION FUNÉRAIRE

CRÉATION OU RENOUVELLEMENT - UN DOSSIER POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT

1 - DIRIGEANT

- ⇒ Le formulaire de demande d'habilitation - Un pour chaque gérant et co-gérant - ;
- ⇒ Une copie de la carte d'identité ou du passeport du gérant, des co-gérants ou du responsable de l'établissement
- ⇒ Un extrait d'acte de naissance avec filiation si changement de responsable lors du renouvellement ;
- ⇒ Pour les dirigeants exerçant l'activité de fossoyeur produire une attestation de formation dans ce domaine ;
- ⇒ Pour les dirigeants exerçant l'activité de thanatopracteur produire, en plus du diplôme, un certificat médical précisant les mises à jour des vaccinations et notamment celle contre l'hépatite B.

2 - ENTREPRISE

- ⇒ Un extrait original du registre du commerce et des sociétés (ou du répertoire des métiers) récent - moins de 3 mois - mentionnant de façon précise la nature des activités funéraires exercées, ainsi qu'un Lbis pour les établissements secondaires lorsque le siège social ne se trouve pas dans le département de la Gironde ;
- ⇒ Les statuts de l'entreprise lors de la création et pour tout changement, modification, reprise, cession... ;
- ⇒ Acte notarié lors d'un achat / vente de l'établissement ;
- ⇒ La liste des activités exploitées - *voir annexe 1* -
- ⇒ En cas de sous-traitance de certaines activités, le préciser et fournir les documents correspondants

3 - PERSONNEL DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

- ⇒ L'état à jour précis de tout le personnel employé - *voir annexe 3* -
- ⇒ La copie du registre certifié conforme à la date de la demande - ;
- ⇒ Les attestations et les diplômes justifiant que le dirigeant et les agents répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle - *voir annexe 2 et 4* - ;
- ⇒ Une copie du permis de conduire recto verso pour les agents qui conduisent les véhicules assurant le transport de corps *avant* et *après* mise en bière ;
- ⇒ Un certificat d'aptitude physique datant de moins de deux ans de la médecine du travail pour tous les agents avec mise à jour des vaccinations ;
- ⇒ Pour les thanatopracteurs : Une copie du diplôme national de thanatopraxie pour la pratique des soins de conservation ainsi que l'extrait de publication au Journal Officiel où figure le nom du thanatopracteur concerné (si activité "soins de conservation") ainsi qu'un certificat d'aptitude physique avec mise à jour des vaccinations et notamment celle contre l'hépatite B.

4 - VÉHICULES DE TRANSPORT DE CORPS AVANT / APRÈS MISE EN BIÈRE

- ⇒ La copie recto verso du certificat d'immatriculation à jour du contrôle technique du ou des véhicules utilisés comportant la mention VASP FG FUNER - *voir annexe 5* -
- ⇒ La copie du certificat de propriété ou le contrat de location du ou des véhicules utilisés
- ⇒ L'attestation de conformité établie par un organisme agréé du ou des véhicules utilisés

5 - JUSTIFICATIFS DE LA RÉGULARITÉ DE L'ENTREPRISE LORS DU RENOUVELLEMENT

- ⇒ Impôt sur le revenu : si l'entreprise est exploitée par une personne physique
- ⇒ Impôt sur les sociétés : si l'entreprise est exploitée par une personne morale
- ⇒ Cotisations foncières des entreprises
- ⇒ TVA / Attestation URSSAF ou CNAM et caisses mutuelles régionales pour les travailleurs indépendants
- ⇒ Attestation Pôle Emploi / Taxe professionnelle / Retraites et retraites complémentaires : pour chef d'entreprise et salariés

6 - GESTION ET UTILISATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE

- ⇒ La copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation de création
- ⇒ La copie de l'attestation de conformité de moins de 6 mois délivrée par un organisme agréé
- ⇒ La copie du contrat de location ou certificat de propriété ou, le cas échéant, le contrat de délégation avec la commune.

7 - GESTION D'UN CRÉMATORIUM

- ⇒ La copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation de création
- ⇒ La copie de l'attestation de conformité délivrée par l'ARS
- ⇒ Le rapport de vérification délivré par un organisme agréé
- ⇒ La copie du contrat de location ou certificat de propriété ou, le cas échéant, le contrat de délégation avec la commune.